

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 01-349-1925 promulguant la loi du 26 décembre 1911 rendant applicables aux colonies Les lois du 20 décembre 1906 et du 29 octobre 1909,

n° 01-349-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 décembre 1925

Numéro JO  
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro  
31 décembre 1925

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets 7 arrêtés et les conditions ci ins lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu la loi du 6 décembre 1911 insérée au Journal officiel de la République française du 29 décembre 1911, page 10598, rendant applicables aux colonies les lois du 20 décembre 1906 et du 29 octobre 1909,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1

Est promulguée française des Somalis, pour y être exécutée selon sa forme et sa teneur. La loi du 20 décembre 1911 rendant applicables aux colonies les lois des 20 décembre 1906 et 29 octobre 1909.

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte.

chapon-baissac